

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER EN TOURISME

Enseignement supérieur économique de type court

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le
29 mars 2007

BACHELIER EN TOURISME

I. CHAMP D'ACTIVITE

Le bachelier en tourisme¹ est un gestionnaire et un animateur capable d'accompagner une clientèle, de construire et de gérer des projets, des produits et services du secteur touristique. Il fait preuve d'une bonne connaissance des publics visés et de leurs pratiques de loisirs, des zones d'activités touristiques et de leurs caractéristiques géographiques et sociales.

Il témoigne d'un sens développé des relations humaines, de la capacité à s'insérer dans un travail d'équipe et de partenariat avec d'autres acteurs du monde économique, culturel et politique. Il est capable de s'exprimer dans deux autres langues utilisées habituellement dans le domaine du tourisme soit au niveau national, soit au niveau international.

Il est amené à faire preuve de créativité dans l'élaboration d'activités, la gestion et la promotion de celles-ci. Il appréhende la dimension économique générale du secteur et est capable de gérer les données comptables, juridiques et commerciales des entreprises émettrices ou réceptrices du secteur.

Il exercera sa profession avec rigueur, souplesse et dans le respect des règles d'éthique et de la législation en vigueur.

II. TACHES

- ◆ Assurer, de façon autonome, la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers qui lui sont confiés : réservations, voyages, hébergement, activités de loisirs, plaintes,...
- ◆ accueillir et accompagner la clientèle en veillant à s'adapter aux publics et aux contraintes locales ;
- ◆ situer son action dans le respect de l'environnement naturel, culturel et social des zones d'activités concernées ;
- ◆ établir les budgets des projets, produits et services touristiques, planifier les dépenses, en évaluer l'impact et établir le coût des activités mises en œuvre ;
- ◆ s'insérer dans un travail de partenariat avec d'autres opérateurs ou acteurs du secteur touristique public, privé marchand ou associatif en tenant compte des différents acteurs dans la création ou la gestion d'activités propres au secteur ;
- ◆ utiliser l'outil informatique et les nouvelles technologies de l'information et la communication, tant au niveau de la prospection, de la correspondance que du suivi des dossiers. Conserver, classer et gérer les dossiers relatifs aux clients, à l'entreprise, à l'information et au conseil dans le secteur concerné ;

¹ Le masculin est utilisé à titre épique.

- ◆ participer activement à la création d'événements qui permettent de pérenniser des activités touristiques, aux plans local ou régional ;
- ◆ développer et actualiser les connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession.

III. DEBOUCHES

- ◆ Structures d'hébergement,
- ◆ agences de voyages, Tour operator,
- ◆ maison de tourisme, service d'information de tourisme et loisirs,
- ◆ site touristique, station touristique, parc d'attractions, musée,...
- ◆ transports touristiques (ferroviaire, routier, aérien, maritime, fluvial,...),
- ◆ organisme public ou privé pour la promotion du tourisme ou pour la création, la gestion et la diffusion d'événements touristiques.